

TEMPS PARTIELS



SNES Toulouse
2 avenue J. Rieux - 4ème étage
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.34.38.51
Mél. : s3tou@snes.edu
Twitter : [@SNES_toulouse](https://twitter.com/SNES_toulouse) [#capatoulouse](https://twitter.com/capatoulouse)
Facebook : [@snestoulouse](https://www.facebook.com/snestoulouse)

Pour le temps partiel de droit la demande est à faire avant le 30 juin 2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Ce temps partiel de droit pour raisons familiales est accordé à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, jusqu'aux trois ans de l'enfant ou dans le délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant. Il s'adresse aussi aux collègues qui réduisent leur activité pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap.

En conséquence, il peut être accordé, en cours d'année. S'il fait suite à une naissance ou à une adoption, il doit obligatoirement être pris à l'issue du congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un congé parental (article 37 bis de la loi du 11 janvier 1984).

Pour le temps partiel sur autorisation, avant le 31 mars 2019 pour l'année scolaire 2019/2020.

Les dates rectorales (le 14 décembre 2018), fixées pour faciliter la gestion, ne peuvent priver aucun collègue du droit d'y opposer les délais réglementaires.

Si vous êtes entrant dans l'académie vous pouvez donc demander un temps partiel selon ces modalités. L'annexe 8 de la circulaire intra-académique vous permettra de faire votre demande.

Cependant ces deux dernières années, dans l'académie de Toulouse, de nombreux collègues se sont vu refuser leur demande pour "nécessité de service". La pénurie d'enseignants dans certaines disciplines a conduit le Rectorat à refuser des demandes de temps partiels dans 12 disciplines pour la rentrée 2018 : Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais, Philosophie, SES, Mathématiques, Sciences Physiques, SII, Technologie, Lettres-HG (en PLP), Lettres-Ang (en PLP) et Maths-Sciences (en PLP).

Le SNES-FSU a dénoncé vivement cette décision et a accompagné les collègues qui ont saisi la CAPA avec pour près d'un sur deux la révision de la décision et l'octroi du temps partiel !